



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **12 juin 2023 à 20 h**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble est situé au 416, route de Miguasha Est, lot 4 184 189 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- Accepter que la marge avant à respecter entre le bâtiment accessoire et la ligne avant du lot soit de 4 mètres au lieu de 6 mètres tel que prescrit par l'article 4.2.2.3 du règlement de zonage numéro 325.1 et les normes d'implantation de la marge avant de la grille des spécifications pour la zone 131-Ha.

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : [urbanisme@municipalitenouvelle.com](mailto:urbanisme@municipalitenouvelle.com).

Donné à Nouvelle, le 11 mai 2023.

Benoit Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier